
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 7 février 2024 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 14 h 30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le substitut Philippe St-Jacques
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la substitut Michelle Briand
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le substitut Hugo Guénette
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Bouchette
Blue Sea
Bois-Franc
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, greffière, des employé(e)s de la MRC ainsi que deux journalistes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Monsieur le conseiller Nicolas Malette déclare la séance ouverte à 14 h 30.

2024-R-AG025

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 7 février 2024

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 février 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL

2024-R-AG026

Rejet de l'analyse effectuée sur l'état de la situation du bureau de Services Québec sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que le Conseil de la MRC Vallée-de-la Gatineau (MRCVG) s'est investi depuis plus de 5 ans afin d'obtenir une direction locale à temps plein en poste au bureau de *Services Québec*, situé à Maniwaki, une meilleure offre de services d'emploi et que, malgré ses efforts, une dégradation alarmante est constatée;

Considérant l'apport vital, stratégique et indispensable de *Services Québec* au développement social et économique de la MRCVG en raison de ses réalités sociodémographiques;

Considérant que la responsabilité première de *Services Québec* se situe dans l'offre de services d'aide à l'emploi, d'aide aux entreprises et d'aide sociale et qu'il est impératif que soit déployé vigoureusement et de façon urgente le plan d'action inspiré du rapport « *Voir et Faire Autrement* »;

Considérant que les partenaires d'emploi sont peu nombreux sur le territoire et qu'il est donc impératif que *Services Québec* assure le maintien de leur financement afin de permettre à ces derniers de contribuer pleinement à l'offre de services d'emploi auprès des citoyens;

Considérant qu'un sondage, mené à l'automne dernier sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau mandaté par le ministère de l'Emploi et de la sécurité sociale (MESS), conclut de manière empressée sur « la très grande satisfaction de la clientèle et l'excellente qualité des services de *Services Québec* de Maniwaki » présente de nombreuses lacunes, dont l'échantillonnage (86 répondants sur 456), le bassin et les profils des clientèles, les services, les parcours, les enjeux du territoire et toutes les questions fondamentales adressées dans le rapport « *Voir et Faire Autrement* »;

Considérant que ledit sondage ainsi que le projet de mise en œuvre d'une approche proto-persona, ne correspondent aucunement aux aspirations, aux outils, aux mesures ainsi qu'aux programmes recherchés par la communauté, tel que largement documentés dans le rapport « *Voir et Faire Autrement* »;

Considérant que le gouvernement du Québec se définit comme un « gouvernement des régions » et qu'il est de son devoir de mettre en place des services publics d'emplois qui répondent aux besoins régionaux de tous les citoyens et des entreprises;

Considérant que le MESS semble avancer « la possibilité d'adapter une offre de services spécifiquement pour les territoires les plus dévitalisés du Québec », en tenant compte du Rapport « *Voir et Faire Autrement* », et que si c'est bien le cas, nous accueillons favorablement cet alignement;

Considérant l'urgence d'agir, la MRC Vallée-de-la-Gatineau est déterminée à ce que le premier jalon pour « adapter une offre de services spécifiques pour les territoires les plus dévitalisés du Québec » se déploie par la mise en place d'un **projet-pilote** sur son territoire, puis dans une phase subséquente, la MRC sera un joueur clé pour appuyer le MESS et les MRC les plus dévitalisées dans leurs revendications pour une meilleure adaptation des services d'emplois, sur leur territoire;

Considérant que malgré les nombreuses demandes et interventions relativement aux constatations émises dans le rapport « *Voir et faire Autrement* », Mme Kateri Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, refuse d'entendre les préoccupations urgentes du Conseil de la MRCVG et ne donne pas suite aux demandes de rencontres avec la préfète de la MRC. Il semble que l'équipe administrative prend position et diminue le sérieux des constats et recommandations contenus rapport.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De transmettre une lettre s'adressant à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour solliciter une rencontre afin de confirmer la mise en place d'un **projet pilote**, le dépôt d'un rapport critique sous forme d'un diaporama sur la position du Ministère à notre égard, des activités publiques et médiatiques selon le cheminement du dossier;
- De demander au premier ministre, M. François Legault, d'intervenir dans le dossier dans le but d'assurer son avancement et sa coordination avec le MESS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DE PROJET

2024-R-AG027

Entérinement – Kiosque touristique - Ville de Maniwaki

Considérant la résolution 2023-R-AG416 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, autorisant la direction générale de la MRC à réaliser les démarches nécessaires à l'acquisition d'immeubles ou d'un terrain pour l'implantation d'un kiosque touristique dans la ville de Maniwaki aux conditions établit par le comité AD-HOC Infrastructure du 11 décembre 2023 et pour entérinement ultérieur par le Conseil de la MRC;

Considérant que suite à l'adoption de cette résolution, des démarches ont été réalisées pour l'acquisition d'un immeuble situé sur la rue principale à Maniwaki, aux fins d'implantation d'un kiosque touristique et de bureaux dédiés à la direction générale et à la préfecture;

Considérant qu'une offre d'achat a été déposée par la direction générale, conditionnellement à une inspection en bâtiment et à l'approbation du Conseil de la MRC, laquelle offre a été acceptée par le vendeur au prix de 1 550 000 \$;

Considérant qu'entre autres démarches, un mandat a été octroyé à M. François Lafrenière, Courtier immobilier, pour agir à titre d'intermédiaire de vente;

Considérant qu'un mandat a également été confié à un inspecteur en bâtiment afin de procéder à l'inspection du bâtiment et à la production d'un rapport d'inspection détaillé;

Considérant que la direction générale de la MRC a pris connaissance du rapport d'inspection et s'en déclare satisfaite;

Considérant le financement octroyé à la MRC pour la réalisation de projets relatifs à l'implantation de kiosques touristiques dans le cadre du FRR volet 4;

Considérant la recommandation du comité Infrastructures émanant de sa rencontre du 16 janvier 2024;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

- D'entériner les démarches réalisées par Mme Joanie Courchaine, directrice générale et Mme Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projets, pour l'acquisition de l'immeuble situé au 144 rue principale Sud dans la ville de Maniwaki;
- D'approuver l'acquisition de l'immeuble situé au 144 rue principale Sud dans la Ville de Maniwaki;
- De prendre les fonds nécessaires à l'achat de l'immeuble à même les fonds disponibles du FRR Volet 4;
- D'autoriser Mme Chantal Lamarche et Mme Joanie Courchaine à signer tout document relatif à l'acquisition de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-R-AG028

Autorisation d'emprunt temporaire – Coût des honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social (règlement 2023-379)

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social »;

Considérant que la MRC doit désormais procéder à des dépenses relatives aux services professionnels nécessaires à la production de plans et devis en vue de l'agrandissement du siège social;

Considérant que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin au fur et à mesure que les dépenses seront engagées;

En conséquence, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Autorise la direction des ressources financières et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses d'honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social et à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire;
- Autorise Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC tous documents requis à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-R-AG029

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 14 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.